



LA COMMUNAUTÉ MAROCAINE EN ITALIE

Rapport annuel sur la présence des migrants

Résumé



20
23

Les rapports annuels sur la présence en Italie des principales communautés étrangères - édités par la Direction générale des politiques d'immigration et d'intégration du ministère du Travail et des Politiques sociales - ont pour objectif d'étudier et d'analyser la présence sur le territoire italien des nationalités, n'appartenant pas à l'Union européenne, qui sont les plus importantes d'un point de vue numérique : Marocains, Albanais, Ukrainiens, Chinois, Indiens, Bangladais, Égyptiens, Philippins, Pakistanais, Moldaves, Sri Lankais, Sénégalais, Nigérians, Tunisiens, Péruviens et Équatoriens.

La contribution des institutions et des organismes qui ont mis à la disposition du ministère du Travail et des Politiques sociales les informations traitées par le secteur « Services pour l'intégration » de Sviluppo Lavoro Italia a également été fondamentale pour l'édition 2023. Nous remercions vivement l'ISTAT - Institut national de la statistique, l'INPS - Coordination statistique actuarielle générale, le ministère de l'Éducation et du Mérite, le ministère de l'Université et de la Recherche, l'Union italienne des chambres de commerce, d'industrie, d'artisanat et d'agriculture, le CeSPI, les confédérations syndicales CGIL, CISL, UIL, UGL et l'U.O. pour leur collaboration active et de longue date. Applications de Data Science - Division des études et de la recherche de Sviluppo Lavoro Italia. La section sur l'inclusion financière a été rédigée par Daniele Frigeri, directeur de l'Observatoire national sur l'inclusion financière des migrants.

Les volumes complets des rapports communautaires, éditions 2012 - 2023, et leurs résumés (en italien et dans les principales langues étrangères) sont disponibles dans la section « Documenti e ricerche - Rapporti a cura della DG immigrazione e politiche di integrazione » (Documents et études - Rapports de la DG Politique d'immigration et d'intégration) du portail institutionnel www.integrazionemigranti.gov.it et dans l'espace « Studi e statistiche » (Études et statistiques) du site institutionnel du Ministère du Travail et des Politiques Sociales - www.lavoro.gov.it. Aux mêmes adresses, en outre, une annexe statistique est disponible, où il est possible de trouver des informations complémentaires à celles incluses dans les rapports, ou d'approfondir ce qui a déjà été analysé, dans un cadre de comparaison entre les principales nationalités.

L'édition 2023 des rapports nationaux sur les principales communautés étrangères, la traduction dans les principales langues véhiculaires des résumés pertinents et le cahier de comparaison ont été produits par le secteur « Servizi per le politiche d'integrazione » (Services pour les politiques d'intégration) de Sviluppo Lavoro Italia, dans le cadre du projet « START - — Supporto alla programmazione integrata pluriennale in tema di lavoro, integrazione e inclusione » (Soutien à la programmation intégrée pluriannuelle sur l'emploi, l'intégration et l'inclusion).

La communauté marocaine en Italie

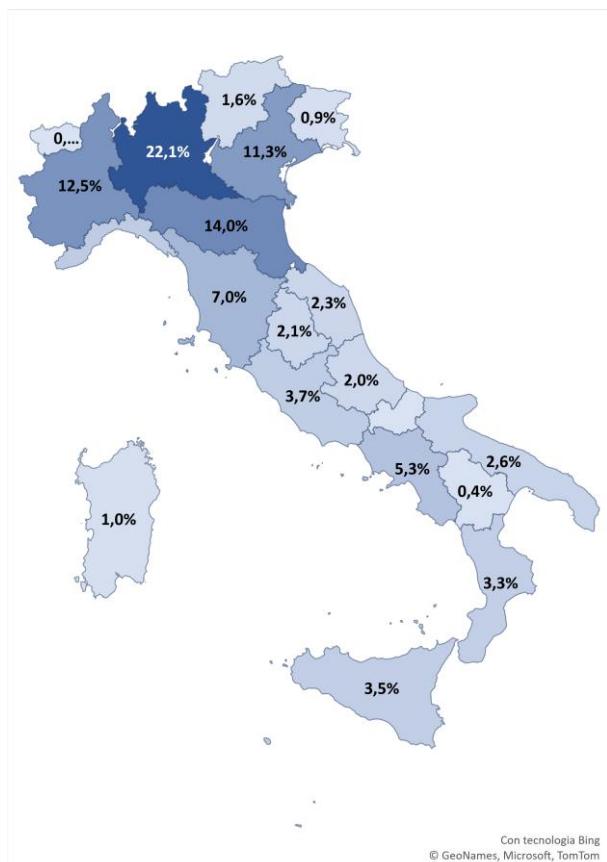
Le nombre de Marocains séjournant¹ légalement en Italie au 1er janvier 2023 est de **399 146**, soit 10,7 % des ressortissants de pays tiers en Italie ; ce chiffre place la communauté en **première** position parmi les principaux ressortissants extracommunautaires. Contrairement à la tendance générale des présences extracommunautaires (+4,7 %), la communauté marocaine a enregistré une baisse de 2,2 % par rapport à l'année précédente.

66,5 % des ressortissants marocains en Italie se trouvent dans le nord du pays. En particulier, la première région en termes de présences marocaines est la Lombardie, qui accueille plus d'un cinquième de la communauté (22,1 %, contre environ 26 % pour l'ensemble des ressortissants extracommunautaires), tandis que la deuxième région est l'Émilie-Romagne, avec 14 % du total des présences marocaines. La troisième place en termes de nombre de présences est occupée par le Piémont, où sont installés 12,5 % des Marocains légalement présents en Italie. D'autre part, 15 % de la communauté se trouve en Italie centrale (contre 23,7 % de la population extracommunautaire totale), tandis que 18,5 % des Marocains séjournant légalement en Italie se sont installés dans le sud et les îles.

La population marocaine en Italie est légèrement déséquilibrée en termes de genre, les femmes représentant 46,2 % et les hommes les 53,8 % restants.

La communauté présente une répartition par groupes d'âge plus déséquilibrée en faveur des groupes d'âge plus jeunes : la part des moins de 30 ans est de 38,8 % (plus élevée que les 37,1 % enregistrés pour la population extracommunautaire dans son ensemble, et les 26,7 % pour la population italienne) et l'âge moyen est de 34,7 ans (pour la population extracommunautaire dans son ensemble, la valeur est de 35,8 ans). On note une forte présence de mineurs qui, avec 26,5 %, représentent le groupe d'âge prédominant dans la communauté marocaine (pour l'ensemble des ressortissants extracommunautaires, cette part tombe à 20,6 %). La part des plus de 50 ans est légèrement inférieure à celle de l'ensemble des ressortissants extracommunautaires : 22,2 % contre 23,5 %, soit plus d'un Marocain sur cinq en Italie. L'incidence élevée des ménages de grande taille est remarquable : 37,2 % sont composés de plus de 5 personnes (contre 23,7 % pour l'ensemble des ressortissants extracommunautaires). Toutefois, le type de famille le plus répandu est le ménage de 3 à 4 personnes, qui représente 42,5 %².

Répartition de la population marocaine séjournant légalement en Italie. Données au 1er janvier 2023



Con tecnologia Bing
© GeoNames, Microsoft, TomTom

Source : *Élaboration du secteur SpINT de Sviluppo Lavoro Italia sur les données ISTAT*

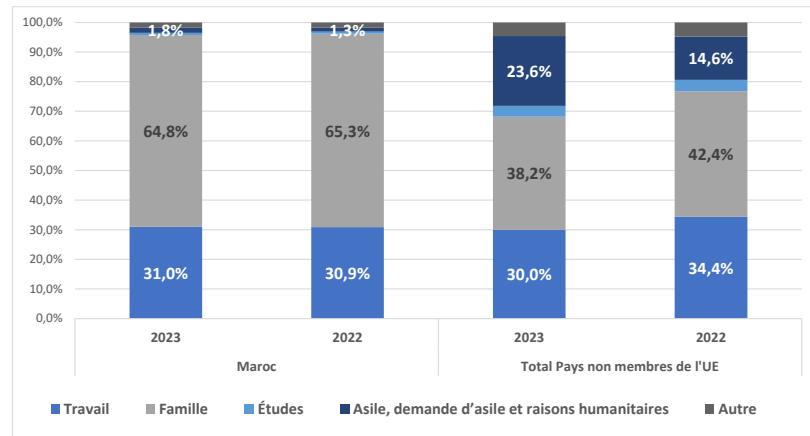
¹ Les statistiques sur les citoyens de pays tiers résidant régulièrement dans l'UE comprennent tous les étrangers originaires de pays tiers hors de l'Union européenne qui sont en possession d'un document de séjour valide (permis de séjour ou permis de séjour de longue durée de l'UE). Les étrangers séjournant légalement en Italie ne comptent pas tous comme résidents en Italie. La source statistique choisie inclut donc également les citoyens étrangers qui, pour quelle raison que ce soit, n'ont pas encore obtenu la résidence en Italie.

² Source : RCFL ISTAT - Année 2022.

En 2022, 24 259 ressortissants marocains sont entrés en Italie, soit 3,4 % de plus que l'année précédente³. Le regroupement familial est le motif d'entrée nettement prédominant (environ 66 % des entrées de ressortissants marocains), en baisse de 6,6 % par rapport à l'année précédente. Le deuxième motif d'entrée des ressortissants appartenant à la communauté est le travail (24,2 %, en hausse par rapport à l'année précédente) : +20,5 %).

L'analyse de la typologie des permis de séjour montre une forte stabilisation : la part des résidents de longue durée⁴ au sein de la communauté au 1er janvier 2023 est en effet de 69,5 %, soit près de 9 % de plus que le pourcentage enregistré pour l'ensemble des ressortissants extracommunautaires.

Permis de séjour de courte durée, par type et par nationalité (en %) Données au 1er janvier 2023 et au 1er janvier 2022



Source : *Élaboration du secteur SpINT de Sviluppo Lavoro Italia sur les données ISTAT - Ministère de l'Intérieur*

(31 % pour la communauté, contre 30 %). Par rapport à l'année précédente, le nombre de titres soumis à renouvellement dans la communauté a augmenté globalement de 8,7 %, une augmentation qui concerne tous les motifs. Dans l'ensemble, les données montrent un bon niveau de stabilisation, avec la majorité des citoyens marocains titulaires d'un permis de séjour de longue durée et la présence de nombreux ménages.

Le profil professionnel dominant - mais non exclusif - des travailleurs marocains est celui d'hommes employés principalement dans l'industrie, les transports et les services aux entreprises, ainsi que dans le commerce, essentiellement dans des emplois manuels spécialisés.

La communauté marocaine en Italie affiche de moins bonnes performances en matière d'emploi par rapport à la population extracommunautaire dans son ensemble : le taux d'emploi en 2022 était de 48 % (contre 59,2 %), le taux de chômage s'élevait à 14,3 % (contre 12 % pour l'ensemble de la population extracommunautaire), tandis que la part des personnes inactives âgées de 15 à 64 ans était de 44,1 % (contre 32,7 %). À l'instar de l'ensemble de la population extracommunautaire, la communauté étudiée affiche également une augmentation du taux d'emploi et une diminution du taux de chômage et des inactifs : par rapport à 2021, le taux d'emploi est de +4,8 % (pour l'ensemble des ressortissants extracommunautaires, l'augmentation est de +2,7 %), les inactifs augmentent de 0,9 % (de la même manière que pour l'ensemble des ressortissants extracommunautaires), tandis que la part des demandeurs d'emploi diminue de 7,1 % (contre -2,7 % pour l'ensemble). L'inclusion réduite des femmes sur le marché du travail contribue à la détérioration des conditions d'emploi de la communauté.

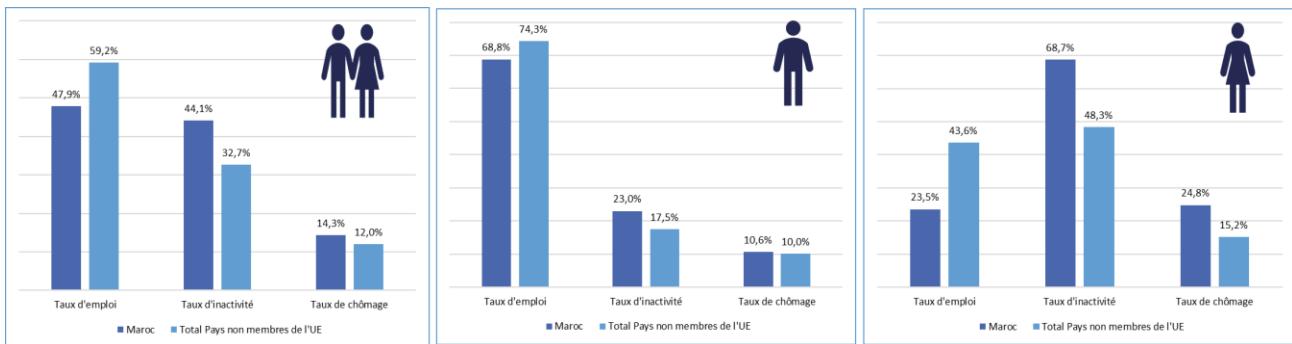
En ce qui concerne les permis de séjour de courte durée, les raisons familiales sont également le principal motif de séjour en Italie pour la communauté (64,8%), ce qui confirme la stabilisation de la présence marocaine sur le territoire, avec une incidence supérieure de près de 27 % à celle enregistrée pour l'ensemble des ressortissants extracommunautaires (pour lesquels elles constituent néanmoins le motif le plus important). Le deuxième motif de séjour est le travail, avec une incidence pratiquement équivalente à celle observée dans l'ensemble de la population extracommunautaire

³ L'augmentation enregistrée pour l'ensemble de la population extracommunautaire a été de 85,9 %, un chiffre qui peut être lié à la fois à la guerre en Ukraine, qui a entraîné l'entrée d'environ 148 000 personnes fuyant l'Europe de l'Est (principalement avec des permis de protection temporaires), et à la régularisation des ressortissants déjà présents dans le pays à la suite du décret-loi 34 de 2020, dont les demandes ont été examinées pour une bonne part au cours de l'année 2022.

⁴ Le permis de séjour de résident de longue durée dans l'UE peut être délivré à un ressortissant étranger titulaire d'un permis de séjour en cours de validité depuis au moins 5 ans, à condition qu'il puisse prouver qu'il dispose d'un revenu minimum non inférieur à l'allocation sociale calculée annuellement.

Au sein de la communauté, un écart important persiste entre le taux d'emploi des hommes (68,8 %) et celui des femmes (23,5 %). L'écart entre les hommes et les femmes en ce qui concerne l'inactivité et le chômage est également significatif : ce dernier, pour les femmes marocaines, s'élève à environ 25 %, tandis que pour les hommes il est de 10,6 % ; pour l'inactivité, la différence est plus importante, avec 68,7 % pour les femmes et 23 % pour les hommes.

Population (15 ans et plus) et principaux indicateurs du marché du travail par genre et nationalité (en %) Année 2022



Source : Élaboration du secteur SpINT de Sviluppo Lavoro Italia sur les microdonnées RCFL - ISTAT

En ce qui concerne la répartition des employés d'origine marocaine dans les différents secteurs d'activité économique, il convient de souligner la concentration susmentionnée dans le secteur industriel au sens strict : plus d'un quart (26,1 %) des employés de la communauté travaillent dans ce secteur, contre environ 20 % pour l'ensemble des ressortissants extracommunautaires. Le deuxième secteur le plus important est celui *des transports et des services aux entreprises*, avec une incidence de 15,5 % (13,8 % pour l'ensemble des ressortissants extracommunautaires), immédiatement suivi par *le commerce*, qui atteint une incidence plus élevée que celle enregistrée pour l'ensemble des ressortissants extracommunautaires (15,2 % contre 11,2 %). La part des travailleurs marocains dans la construction (12,3 %) et dans les services (environ 12 %) est également importante.

En ce qui concerne l'emploi salarié, on constate un fort poids de la communauté marocaine parmi les salariés agricoles : 15,4% des ouvriers agricoles extracommunautaires sont marocains. L'incidence tombe à 10,8 % parmi les salariés d'entreprises et atteint le minimum (5,8 %) dans le travail domestique. La présence marocaine dans le secteur du travail indépendant est très importante : les plus de 13 450 artisans appartenant à la communauté représentent 9,5 % des artisans extracommunautaires en Italie. Dans le secteur du commerce, la part des travailleurs indépendants marocains par rapport au total est encore plus élevée (18 % des commerçants extracommunautaires), avec une incidence masculine de 83,7 %⁵.

La communauté marocaine occupe la première place en termes de nombre de propriétaires d'entreprises individuelles : au 31 décembre 2022, on comptait 59 734 propriétaires d'entreprises individuelles nés au Maroc, soit 15,3 % des entrepreneurs extracommunautaires en Italie. Par rapport à l'année précédente, le nombre d'entrepreneurs marocains a diminué beaucoup plus que le nombre d'entrepreneurs extracommunautaires dans leur ensemble (-4,9 %, contre -0,8 %). Les entrepreneurs individuels appartenant à la communauté marocaine sont très majoritairement des hommes (86,4 % du total). En matière d'entrepreneuriat, la communauté se concentre sur *le commerce et les transports*, un secteur dans lequel opèrent environ 67 % des entreprises individuelles marocaines et qui représente presque 37 % des entreprises individuelles extracommunautaires du secteur.

La proportion de Marocains parmi les bénéficiaires extracommunautaires de pensions de vieillesse est assez faible (6,7 %). En revanche, la communauté est particulièrement représentée parmi les bénéficiaires de pensions d'invalidité (15,6 % des bénéficiaires extracommunautaires sont des citoyens marocains) et parmi les bénéficiaires extracommunautaires de pensions sociales, avec environ 17 % des bénéficiaires appartenant à la communauté, chiffre qui passe à 18 % dans le cas des allocations d'accompagnement et autres. 34 623

⁵ Source : INPS - Coordination statistique actuarielle générale - Année 2022.

ménages bénéficient du revenu de citoyenneté (RdC) ou de la pension de citoyenneté (PdC), soit presque un ménage extracommunautaire sur cinq (19,5 %). L'incidence élevée de la communauté dans ce domaine est très probablement liée à la forte proportion de ménages de grande taille.

